

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD U.E.)

### TABLE DES MATIÈRES

#### CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier Objet et objectifs

Article 2 Champ d'application matériel

Article 3 Champ d'application territorial

Article 4 Définitions

#### CHAPITRE II PRINCIPES

Article 5 Principes relatifs au traitement des données à caractère personnel

Article 6 Licéité du traitement

Article 7 Conditions applicables au consentement

Article 8 Conditions applicables au consentement des enfants en ce qui concerne les services de la société de l'information

Article 9 Traitement portant sur des catégories particulières de données à caractère personnel

Article 10 Traitement des données à caractère personnel relatives aux condamnations et aux infractions

Article 11 Traitement ne nécessitant pas l'identification

#### CHAPITRE III DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

##### SECTION 1 TRANSPARENCE ET MODALITÉS

Article 12 Transparence des informations et des communications et modalités de l'exercice des droits de la personne concernée

## SECTION 2 INFORMATION ET ACCÈS AUX DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Article 13 Informations à fournir lorsque des données sont collectées auprès de la personne concernée

Article 14 Informations à fournir lorsque les données n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée

Article 15 Droit d'accès de la personne concernée

## SECTION 3 RECTIFICATION ET EFFACEMENT

Article 16 Droit de rectification

Article 17 Droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)

Article 18 Droit à la limitation du traitement

Article 19 Obligation de notification en ce qui concerne la rectification ou l'effacement de données à caractère personnel ou la limitation du traitement

Article 20 Droit à la portabilité des données

## SECTION 4 DROIT D'OPPOSITION ET PRISE DE DÉCISION INDIVIDUELLE AUTOMATISÉE

Article 21 Droit d'opposition

Article 22 Décision individuelle automatisée, y compris le profilage

## SECTION 5 LIMITATIONS

Article 23 Limitations

## CHAPITRE IV RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET SOUS-TRAITANT

### SECTION 1 OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Article 24 Responsabilité du responsable du traitement

Article 25 Protection des données dès la conception et protection des données par défaut

Article 26 Responsables conjoints du traitement

Article 27 Représentants des responsables du traitement ou des sous-traitants qui ne sont pas établis dans l'Union

Article 28 Sous-traitant

Article 29 Traitement effectué sous l'autorité du responsable du traitement ou du sous-traitant

Article 30 Registre des activités de traitement

Article 31 Coopération avec l'autorité de contrôle

## SECTION 2 SÉCURITÉ DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Article 32 Sécurité du traitement

Article 33 Notification à l'autorité de contrôle d'une violation de données à caractère personnel

Article 34 Communication à la personne concernée d'une violation de données à caractère personnel

## SECTION 3 ANALYSE D'IMPACT RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES ET CONSULTATION PRÉALABLE

Article 35 Analyse d'impact relative à la protection des données

Article 36 Consultation préalable

## SECTION 4 DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Article 37 Désignation du délégué à la protection des données

Article 38 Fonction du délégué à la protection des données

Article 39 Missions du délégué à la protection des données

## SECTION 5 CODES DE CONDUITE ET CERTIFICATION

Article 40 Codes de conduite

Article 41 Suivi des codes de conduite approuvés

Article 42 Certification

Article 43 Organismes de certification

## CHAPITRE V TRANSFERT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL VERS DES PAYS TIERS OU À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Article 44 Principe général applicable aux transferts

Article 45 Transferts fondés sur une décision d'adéquation

Article 46 Transferts moyennant des garanties appropriées

Article 47 Règles d'entreprise contraignantes

Article 48 Transferts ou divulgations non autorisés par le droit de l'Union

Article 49 Dérogations pour des situations particulières

Article 50 Coopération internationale dans le domaine de la protection des données à caractère personnel

## CHAPITRE VI AUTORITÉS DE CONTRÔLE INDÉPENDANTES

### SECTION 1 STATUT D'INDÉPENDANCE

Article 51 Autorité de contrôle

Article 52 Indépendance

Article 53 Conditions générales applicables aux membres de l'autorité de contrôle

Article 54 Règles relatives à l'établissement de l'autorité de contrôle

### SECTION 2 COMPÉTENCE, MISSIONS ET POUVOIRS

Article 55 Compétence

Article 56 Compétence de l'autorité de contrôle chef de file

Article 57 Missions

Article 58 Pouvoirs

Article 59 Rapports d'activité

## CHAPITRE VII COOPÉRATION ET COHÉRENCE

### SECTION 1 COOPÉRATION

Article 60 Coopération entre l'autorité de contrôle chef de file et les autres autorités de contrôle concernées

Article 61 Assistance mutuelle

Article 62 Opérations conjointes des autorités de contrôle

## SECTION 2 COHÉRENCE

Article 63 Mécanisme de contrôle de la cohérence

Article 64 Avis du comité

Article 65 Règlement des litiges par le comité

Article 66 Procédure d'urgence

Article 67 Échange d'informations

## SECTION 3 COMITÉ EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Article 68 Comité européen de la protection des données

Article 69 Indépendance

Article 70 Missions du comité

Article 71 Rapports

Article 72 Procédure

Article 73 Président

Article 74 Missions du président

Article 75 Secrétariat

Article 76 Confidentialité

## CHAPITRE VIII VOIES DE RECOURS, RESPONSABILITÉ ET SANCTIONS

Article 77 Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Article 78 Droit à un recours juridictionnel contre une autorité de contrôle

Article 79 Droit à un recours juridictionnel effectif contre un responsable du traitement ou un sous-traitant

Article 80 Représentation des personnes concernées

Article 81 Suspension d'une action

Article 82 Droit à réparation et responsabilité

Article 83 Conditions générales pour imposer des amendes administratives

Réf. 5455/16 hel/feu/CT/sen/JMH/sc 206 ANNEXE DGD 2C FR

Article 84 Sanctions

## CHAPITRE IX DISPOSITIONS RELATIVES À DES SITUATIONS PARTICULIÈRES DE TRAITEMENT

Article 85 Traitement et liberté d'expression et d'information

Article 86 Traitement et accès du public aux documents officiels

Article 87 Traitement du numéro d'identification national

Article 88 Traitement dans le cadre des relations de travail

Article 89 Garanties et dérogations applicables au traitement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques

Article 90 Obligations de secret

Article 91 Règles existantes des églises et associations religieuses en matière de protection des données

## CHAPITRE X ACTES DÉLÉGUÉS ET ACTES D'EXÉCUTION

Article 92 Exercice de la délégation

Article 93 Comité

## CHAPITRE XI DISPOSITIONS FINALES

Article 94 Abrogation de la directive 95/46/CE

Article 95 Relation avec la directive 2002/58/CE

Article 96 Relation avec les accords conclus antérieurement

Article 97 Rapports de la Commission

Article 98 Réexamen d'autres actes juridiques de l'UE dans le domaine de la protection des données

Article 99 Entrée en vigueur et application

\*